

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/14/2018

Page 1 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1: IDENTIFICATION****Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**: **ANTIGEL DE CANALISATION DE CARBURANT****Code(s) du produit** : G2-06**Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**: Afin de prévenir le gel du filtre et des canalisations de carburant.
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.**Famille chimique** : Alcools**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:****Radiator Specialty Co., of Canada**3-3055 Dundas St West, Suite 50
Mississauga, ON, Canada
L5L 3R8

No. de téléphone du fournisseur

: (905) 625-9117 (lundi au vendredi, 8 h à 16 h)

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas d'information disponible.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification du produit chimique**

Liquide transparent incolore. Légère odeur d'alcool.

Dangers les plus importants:

Liquide et vapeurs très inflammables Cette matière peut s'enflammer par la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Brûle avec une flamme pratiquement invisible.

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Irritant pour les yeux. "Selon des données animales, contient une matière qui risque de causer des malformations congénitales." Risque avéré d'effets graves pour les organes. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. Les renseignements ci-dessous sur la classification et l'étiquetage selon SIMDUT 2015 sont fournis à titre d'information.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification:

Liquide inflammable - Catégorie 2

Toxicité aiguë - Catégorie 3 (Inhalation; Oral(e); Dermale)

Dommages/irritation de l'œil - Catégorie 2A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage*Pictogramme (s) de danger**Mot indicateur*

DANGER!

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/14/2018

Page 2 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ*Mentions de danger*

Liquide et vapeurs très inflammables.
 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Susceptible de nuire au fœtus.
 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
 Ne pas fumer.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.
 Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
 En cas d'incendie, utiliser de produits chimiques, CO₂, ou de la mousse d'alcool sec pour éteindre le feu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Tenir au frais.
 Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers*Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:*

Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion. Risque de causer une légère irritation de la peau. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure avec des impuretés

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Méthanol	Carbinol Alcool méthylique Hydrate de méthyle	67-56-1	98,0 – 100,0

SECTION 4. PREMIERS SOINS**Description des premiers soins**

Ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 Ne pas provoquer le vomissement. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de causer la cécité, à l'ingestion - ne peut pas être rendu non-toxique. Risque avéré d'effets graves aux nerfs optiques en cas d'ingestion. La personne affectée peut pendant une certaine période ne ressentir aucun symptôme, pour ensuite avoir une vision floue et possiblement une cécité.
- Provoque une sévère irritation des yeux. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur.
- Susceptible de nuire au fœtus. Les symptômes peuvent inclure des malformations fœtales, une augmentation de résorptions fœtales et le nombre de fœtus vivants a diminué.
- Risque de causer une légère irritation de la peau. Une exposition peut causer une irritation, des rougeurs et des malaises passagers.
- Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis.
- Contient du méthanol. Les symptômes peuvent ne se déclarer que 18 à 24 heures après l'ingestion. Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
- Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Dioxyde de carbone (CO₂); chimique sec; Mousse résistant à l'alcool; brouillard d'eau

Agents extincteurs inappropriés

- : L'eau pourrait ne pas être efficace puisqu'elle ne refroidira pas le produit à une température inférieure à son point d'éclair.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs très inflammables Le produit peut s'enflammer lors d'une exposition à la chaleur, aux étincelles et à une flamme directe. Brûle avec une flamme pratiquement invisible. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; formaldéhyde; Autres vapeurs et fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection approprié. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes. Pour l'élimination des déchets, consulter Section 13 de la FDS.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Défense de fumer. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Substances incompatibles

- : Oxydants forts; Acides forts; les métaux réactifs; Métaux alcalins; Des bases fortes

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Méthanol	200 ppm (peau)	250 ppm (peau)	200 ppm (260 mg/m ³)	P/D

Contrôles de l'exposition**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants. Des vêtements de protection résistants aux produits chimiques devraient être utilisés toutes les fois qu'il y a risque d'éclaboussures. Porter des bottes et des vêtements résistants.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter selon besoins: Lunettes de sécurité à protection intégrale; Lunettes de sécurité avec protections latérales. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide transparent incolore.
- Odeur** : Légère odeur d'alcool.
- Seuil olfactif** : 4,2 - 5960 ppm (détectable) (Méthanol)
- pH** : P/D
- Point de fusion/point de congélation** : - 98°C
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : 65°C
- Point d'éclair** : 11°C
- Point d'éclair, méthode** : Coupelle fermée

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/14/2018

Page 6 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)**

: > 1 (acétate de butyle = 1) (Méthanol)

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: 5,5% (Méthanol)

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 44% (Méthanol)

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.**Propriétés explosives** : Non-explosif**Tension de vapeur** : 12,8 kPa (96 mmHg) @ 20°C (Méthanol)**Densité de vapeur** : > 1 (Air = 1.0)**Densité relative / Poids spécifique**

: 0,8 @ 15,6°C

Solubilité dans l'eau : Soluble**Autres solubilité(s)** : Insoluble dans: éthanol; Autres alcools; Benzène; Chloroforme; oxyde de diéthyle; Autres éthers; Esters; Cétones; La plupart des autres solvants organiques**Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile**

: P/D

Température d'auto-inflammation

: 385 - 470°C (Méthanol)

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : 0,75 mm²/sec @ 20°C (Méthanol)**Matières volatiles (% en poids)**

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.**Risque de réactions dangereuses**

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles.**Matériaux incompatibles** : Oxydants forts; Acides forts; les métaux réactifs; Métaux alcalins; Des bases fortes**Produits de décomposition dangereux**

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Information sur les voies d'exposition probables:****Voies d'entrée - inhalation** : OUI**Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI**Voies d'entrée - ingestion** : OUI

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/14/2018

Page 7 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer étourdissements, désorientation, incoordination, narcose, nausée ou effets narcotiques. La personne affectée peut pendant une certaine période ne ressentir aucun symptôme, pour ensuite avoir une vision floue et possiblement une cécité.

Signes et symptômes - ingestion

- : Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête). Risque de causer la cécité, à l'ingestion - ne peut pas être rendu non-toxique. La personne affectée peut pendant une certaine période ne ressentir aucun symptôme, pour ensuite avoir une vision floue et possiblement une cécité.

Signes et symptômes - peau

- : Toxique par contact avec la peau. Risque de causer une légère irritation de la peau. Une exposition peut causer une irritation, des rougeurs et des malaises passagers. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation.

Signes et symptômes - yeux

- : Provoque une sévère irritation des yeux. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

Mutagénicité

- : Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

- : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2. Susceptible de nuire au fœtus. Contient du méthanol. Le méthanol peut entraîner des effets fœtotoxiques et tératogènes à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère, basé sur des données animales. Les symptômes peuvent inclure des malformations fœtales, une augmentation de résorptions fœtales et le nombre de fœtus vivants a diminué.

Sensibilisation à la matière

- : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 1. Risque avéré d'effets graves aux nerfs optiques en cas d'ingestion. Contient: Méthanol. Risque de causer la cécité, à l'ingestion - ne peut pas être rendu non-toxique. La personne affectée peut pendant une certaine période ne ressentir aucun symptôme, pour ensuite avoir une vision floue et possiblement une cécité.

Selon les critères de classification du Règlement canadien sur le SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit ne devrait pas causer la toxicité des organes cibles suite à une seule exposition.

Maladies aggravées par une surexposition

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/14/2018

Page 8 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Substances synergiques : Le méthanol peut augmenter la toxicité d'autres toxines du foie (par exemple le tétrachlorure de carbone). L'administration d'éthanol peut réduire le métabolisme du méthanol, et par conséquent réduire les effets nocifs potentiels.

Données toxicologiques : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité aiguë - Catégorie 3. Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50 (4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Méthanol	> 5000 ppm/6H (4,1 mg/L/4H (vapeur))	5628 mg/kg (rat) La dose létale pour l'humain est estimé à: 300 - 1000 mg/kg	> 393 mg/kg (Singe) 15 800 mg/kg (lapin)

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Méthanol	67-56-1	15 400 mg/L (Crapet arlequin)	446,7 mg/L/28 jours (Vairon à grosse tête) (QSAR)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Méthanol	67-56-1	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	208 mg/L (QSAR)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Méthanol	67-56-1	22 000 mg/L/96hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Sensé être facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Méthanol (CAS 67-56-1)	- 0,82 à - 0,64	< 10 (carpe commune)

Mobilité dans le sol

: Une grande solubilité dans l'eau indique une grande mobilité dans le sol.

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/14/2018

Page 9 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

Méthodes d'élimination

- : Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1230	MÉTHANOL	3(6.1)	II	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements Canadien:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit contient les substances suivantes figurant sur l'INRP:
Méthanol (Partie 1, Substance de groupe A; Partie 5, substances individuelles)

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement fédéral É.-U.:

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/14/2018

Page 10 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Renseignement international:**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

Composants	No CAS	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	New Zealand IOC
Méthanol	67-56-1	200-659-6	Présent	Présent	(2)-201	KE-23193	Présent	HSR001186

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS: Chemical Abstract Services
 ACNOR: Association canadienne de normalisation
 CE50: Concentration effective 50%.
 EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 IBC: Conteneur pour vrac
 IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
 La COI : inventaire de produits chimiques
 ISHL: Droit de la santé et sécurité industrielle
 KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
 KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 NOEC: Concentration sans effet observé
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
 QSAR: Relation quantitative structure à activité
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 FDS: Fiche de données de sécurité
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
 4. Fiches signalétiques du fabricant.
 5. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/14/2018


Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/14/2018

Page 11 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparée pour: Radiator Specialty Co. of Canada 3-3055 Dundas St West, Suite 50 Mississauga, ON, Canada, L5L 3R8 Téléphone: 905-625-9117 (lundi au vendredi 8 h à 16 h) Adresser toutes les requêtes à Radiator Specialty.	
Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Radiator Specialty Co. of Canada et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Radiator Specialty Co. of Canada n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Radiator Specialty Co. of Canada.

FIN DU DOCUMENT